



SOLIDARITE DES DETTES ENTRE EPOUX

Par **MAMIE**, le **26/08/2011** à **13:10**

Bonjour,

Je viens de déposer une demande de divorce, car j'ai découvert que mon mari avait utilisé des réserves d'argent sur des cartes revolving sans mon consentement, pour un total d'environ 40 000 €. Il a signé à ma place sur une demande de crédit et aussi à la poste sur le formulaire de poste restante, afin que le courrier soit bloqué au bureau. De ce fait il allait récupérer le courrier puis trier et redéposer dans notre boîte à lettre le courrier qui ne craignait rien. C'est pourquoi je ne me suis aperçu de rien, tous les courriers des organismes de crédit et les relevés de compte commun étaient détruits. Cela faisait 3 ans que le courrier était bloqué et je ne me suis aperçu de rien, absolument rien.

Je précise que j'ai ouvert un compte personnel sur lequel je fais virer mon salaire depuis environ 8 ans, et avec lequel je paie toutes les factures. Mon mari utilise le compte joint, sa paie est virée dessus, et il ne paie que les assurances et le crédit de la maison. Je ne sais pas ce qu'il a fait de cet argent, et croyez-moi il n'a pas servi pour le ménage, tous nos meubles sont vieux, nos voitures ont plus de 10 ans et nous ne sommes jamais partis en vacances sauf ces 2 dernières années, mais je précise que c'est moi qui finançais intégralement ces vacances.

Alors, j'aimerais savoir comment dénoncer la solidarité entre mon époux et moi-même, je sais qu'il existe des exceptions pour des dépenses non affectées au ménage par exemple.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, je suis vraiment dans un cas désespéré.

Salutations

MAMIE

Par **youris**, le **26/08/2011** à **13:48**

bjr,

il faut divorcer au plus vite d'un individu qui vous met dans une telle situation. sinon il faudra prouver toutes vos affirmations mais ce sera difficile

cdt

Par **Domil**, le **26/08/2011** à **14:31**

Donc commencez par voir un avocat
ça ressemble à une addiction au jeu.